

M. Luc Chatel
Ministre de l'éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Albi, le 14/12/2009

Monsieur le Ministre,

J'avais appelé l'attention de votre prédécesseur sur le sort fait aux enseignements des sciences et techniques de l'ingénieur dans la réforme du lycée.

Après l'intervention de M. Descoings, au terme de la mission qui lui avait été confiée par le gouvernement, je me vois contraint de revenir vers vous. En effet, les sciences et technologies industrielles ne font pas partie des options obligatoires dans la réforme ; seulement des options facultatives.

Or, l'économie française a besoin de maintenir et développer son activité industrielle. Cela passe par la formation de cadres intermédiaires et supérieurs en sciences et technologies.

Demain, qui va concevoir, créer des richesses pour notre pays, qui va préparer nos jeunes dans le domaine des énergies nouvelles par exemple ? Demain, qui va assurer les métiers de haut niveau en matière de services techniques, discipline en plein développement ? Qui va former les techniciens des PME/PMI dont l'économie française manque cruellement ?

Nous savons que l'industrie et les services techniques représentent plus d'un tiers des emplois de ce pays. Peut on alors raisonnablement occulter les sciences de l'ingénieur à un moment clé de l'orientation pour la majorité de nos jeunes ?

Pourquoi alors ne pas intégrer dans le choix de l'option obligatoire l'option sciences de l'ingénieur, comme cela existe actuellement entre SVT et ISI ?

.../...



L'obligation du projet actuel de retenir au moins une option de type « économie » amènera de nombreux élèves « scientifiques » à l'associer avec une option scientifique de type expérimental et à devoir éliminer, de fait, une option de sciences et technologies industrielles. Cette stratégie de choix n'apportera pas d'ouverture vers ces sciences technologiques porteuses de progrès et qui proposent pourtant le meilleur taux d'orientation post bac vers des études supérieures.

J'ajoute que les sciences expérimentales (physique, chimie, SVT) **sont déjà présentes dans le tronc commun** et que le choix d'une option complémentaire dans ces disciplines n'apporterait que peu de plus value pour l'exploration et l'aide à l'orientation des séries du cycle terminal.

Il semblerait juste et utile de pouvoir choisir, en seconde et en fonction de son projet initial et de l'offre de son établissement, **une option d'économie ou de sciences de l'ingénieur.**

Cette liberté de choix n'affecterait pas de manière forte les enseignements de type économique qui sont d'ores et déjà proposés dans tous les lycées, mais elle serait privilégiée dans les lycées offrant actuellement l'option ISI. Par ailleurs, ceci abaisserait de manière significative l'impact des pertes de postes d'enseignement en STI et faciliterait l'acceptation de la réforme.

La mise en œuvre de cette proposition conforterait l'équilibre global des options et le principe de la réforme de la classe de seconde en élargissant l'offre d'exploration proposée aux élèves tout en limitant les effets induits sur la gestion des ressources humaines des enseignants de STI.

Enfin, cette proposition s'inscrit dans la volonté, affichée par votre ministère, de développer la voie STI comme filière d'accès à l'enseignement supérieur à bac +3 pour un nombre croissant d'élèves et au-delà dans des domaines porteurs d'emploi.

Les élèves, parents et enseignants attendent que vous accordiez toute sa place à la voie technologie dans la réforme du lycée, point d'équilibre entre la voie générale et la voie professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression ma haute considération.

Jean-Marc PASTOR